Blan et fils, rue de Trévise, les trente fileuses qui avaient quitté le travail samedi matin sont toutes rentrées lundi à l'atelier.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis **1 fr.**

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
23, rue de Lannoy et 40, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le imetière. Couronnes en tous genres. Téléphone. 55035

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-BUCSON, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Jean Lefebvre**, décédé à Roubaix, le 29 avril 1900, dans sa 26e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 2 mai, à 9 heures, en l'église Sainte-Elisabeth à Roubaix. — — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Tilleul, 438.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth à Roubaix, le mercredi 2 mai 1900, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame **Marie Facon**, membre de l'Association des Mères Chrétiennes, décédée à Roubaix, le 24 mars 1900, dans sa 22e année administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 2 mai 1900, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Alphonse Bonnier**, veuf de Dame **Adélaïde Pilot**, décédée à Roubaix, le 25 mai 1899, dans sa 68e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Maison Fcois HUVENNE
84, rue du Fontenoy, Roubaix (fondée en 1855)
Spécialité de CERCUEILS *chêne, orme et bois blanc*
CERCUEILS DE LUXE, PLOMBS, ZINGUES ET CAPITONNES
Grand magasin au premier. 67000

POMPES FUNÈBRES DESCHAMPS-BENOIST
64-66, rue de l'Alouette, Roubaix. *Téléphone.* Magasin et fabrique de cercueils en tous genres. Décors funéraires et corbillards de toutes classes. Démarches et formalités à l'occasion du décès et transport de corps en France et à l'étranger. 54374

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Audience du lundi 30 avril. — Présidence de M. Henri Carissimo. L'affaire des teinturiers avec la maison Mathon et Dubrulle. — Le jugement a été rendu dans cette affaire. Il consacre en principe la recevabilité de la demande introduite par Mathon et Dubrule. Dans son dispositif le Tribunal :

Dit l'action de Mathon et Dubrule à l'encontre de Boittiaux et consorts et Gaucher recevable en la forme. Déboute ces derniers de leurs conclusions contraires et avant de faire droit au fond autorise Mathon et Dubrule à prouver par témoins les actes qu'ils imputent à Gaucher, directeur de l'Union professionnelle des teinturiers.

Le principal considérant du jugement et le plus intéressant comme posant un principe est libellé à peu près en ces termes :

« Si depuis l'abrogation de l'article 416 du code penal, la coalition n'est plus un délit, il n'en est pas moins certain que l'atteinte portée à la liberté du travail par la proscription et l'interdiction, peut constituer une faute entraînant une responsabilité civile, si cette faute cause un préjudice. Les syndicats restent soumis aux règles du droit commun et notamment à l'article 1382 du code civil.

« Il n'est point exact de prétendre que l'exercice du droit ne peut jamais donner lieu à des dommages-intérêts ; il peut devenir excessif, il faut distinguer l'exercice normal d'un droit et l'abus auquel il peut conduire. Le droit qui appartient aux syndicats de se concerter n'est pas absolu mais limité par le devoir de ne pas nuire à autrui. En décider autrement ce serait leur permettre de faire revivre 100 après la Révolution française les abus des anciennes corporations détruits par elle.

Le syndicat des teinturiers est parfaitement fondé à ne tondre que pour qui il veut, sans qu'il ait à donner les raisons de son refus, mais, il outrepasse ses droits quand il ne se borne pas à refuser son travail ou son concours, mais recourt à la menace ou à l'intimidation pour entraver ou même seulement gêner l'exercice de la profession du commerce ou de l'industrie d'autrui et lèse ses intérêts.

« Tel serait le cas de l'espèce si les faits allégués par Mathon et Durbulle étaient exacts. Ces faits étaient contestés par les défendeurs il y a lieu d'autoriser Mathon et Dubrulle, qui le demandent, à en faire la preuve. »

La cause est prorogée pour enquête sur ce point, à l'audience du 14 mai.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE. — Audience du lundi 30 avril 1900. Présidence de M. Bouillon, juge. — Un vol sur les grands chemins. — Exploits du coupable à la maison d'arrêt. — Nous avons dit d'autre part la mutinerie arrivée la nuit dernière à la prison de Lille. L'auteur de cette scène, André Staclart, a comparu cette après-midi, devant le tribunal correctionnel sous l'inculpation de tentative de vol et de vagabondage.

C'est un véritable hercule, mais un hercule un peu abîmé aujourd'hui. Grand, gros, les cheveux et la barbe hirsutes, on ne voit plus ses yeux tellement les coups de poing de ses compagnons les ont tuméfiés le nez, les lèvres, le front, sont en sang ; il a peine à marcher et à respirer, tellement on l'a bourré de coups de tous les côtés pour lui rendre les siens. Les gendarmes font bonne garde autour de lui. Dans l'assistance on remarque un bohémien et une bohémienne, ses parents.

Il fait l'imbécile et répond d'une façon cocasse aux questions que lui pose M. le président.

D. On ne connaît pas votre identité ; où êtes-vous né ?

R. A Perpignan, monsieur, fait-il, d'une voix hésitante et nasillarde.

D. Mais vous n'habitez plus Perpignan.

R. Non, monsieur, pas depuis que je suis né. (sic)

D. Et où habitez-vous ?

R. Toujours Perpignan, monsieur.

On entend M. le docteur Pavier, de Pont-à-Marcq. Ce dernier passait en voiture jeudi, dans la soirée, vers 9 heures et demie, quand Staclart sauta d'un buisson à la tête du cheval, le détela, renversa la voiture et essaya de se sauver avec la bête, ce qui, fait remarquer M. le président, est un moyen très commode de réaliser de beaux bénéfices, puisqu'il se dit marchand de chevaux.

Staclart prétend qu'il a fait ça... parce qu'il n'avait pas vu clair : on fait avancer sa femme et son fils il les reconnaît ; ils ont aussi le type de l'emploi, la femme avec son fichu rouge, une jupe courte et des souliers éculés.

Tels sont les faits qui dénotent, selon l'observation du président, une audace inouïe ; il y a donc nécessité d'établir l'identité du prévenu. Pour cela, le Parquet s'en chargera, et il restera en prison jusqu'à ce qu'il soit décidé à parler.

Affaires diverses. — Deux mois de prison, 500 francs d'amende avec fixation de la contrainte par corps au maximum, à Arthur Bacq, 20 ans, peigneur, rue Delezenne à Roubaix, pour fraude de 13 kilos de café et de 15 kilos d'allumettes, valant 127 francs, à Wattrelos. — Charles et Prosper Leroy, vol, 15 jours.

CONSEIL DE GUERRE DE LA PREMIERE REGION. — Séance du 30 avril 1900. — Président : M. le colonel Cossins de Belvalle directeur-adjoint d'artillerie. Ministère public : M. le chef d'escadron Letertre, commissaire du gouvernement. — Renault Eugène, soldat de 1re classe, 110e Régiment d'Infanterie. 1. Coups et blessures volontaires, 2. Rébellion envers les agents de l'autorité. Acquitté. — Masclef Jean-Louis, soldat de 1e classe, 110e Régiment d'Infanterie. 1. Coups et blessures volontaires, 2. Rébellion envers les agents de l'autorité. — Défenseur Me Thomas Deman, avocat à Dunkerque. Guiselin Jean-Baptiste, jeune soldat de la classe 1897, recrutement de Béthune. Insoumission à la loi sur le recrutement de l'armée, 3 mois de prison. Défenseur, Me René Lefebvre, avocat à Lille. — Monneyac Léon Edouard, soldat de 2e classe 8e régiment d'Infanterie. Vol d'une bague en or au préjudice d'un habitant. 6 mois de prison. Défenseur Me René Lefebvre, avocat à Lille. J Charpentier Henri Joseph, 2e canonnier- conducteur 27e régiment d'artillerie. Vol d'une lettre contenant un mandat-poste de 5 francs, au préjudice d'un militaire, 1 an de prison. Défenseur Me de Lauwereyns de Roosendael, avocat à Lille.

FOIRE DE ROUBAIX

LE GRAND CIRQUE RUSSE. — Une des principales attractions de la foire est — incontestablement — le Grand Cirque Russe qui, chaque jour, fait salle comble, au vaste Hippodrome de Roubaix. Un spectacle extraordinaire et varié, d'incessants débuts, divers animaux dressés en liberté parmi lesquels l'éléphant Jumbo, une pleiade de clowns et Augustes désopilants, des acrobates de première force, de sensationnels gymnastes, et des écuyers et écuyères d'un talent acompli font l'admiration des amateurs et du public en général. La superbe pantomime « Au Transvaal » détient présentement le record du succès. Le luxe des costumes et de la mise en scène y est vraiment remarquable ; les danses sont d'un merveilleux effet. Les mimes, véritables artistes, engagés spécialement pour la circonstance y interprètent les principaux roles avec une saisissante vérité.

On annonce pour jeudi prochain 3 mai : Grande fête de famille à 3 heures avec toutes les attractions artistiques et comiques. — Moitié prix à toutes les places pour les enfants. Le soir à huit heures, représentation extraordinaire. Pour la dernière fois, irrévocablement : La Guerre au Transvaal. — Vendredi, Relâche. — Samedi 5 mai, à huit heures, deuxième grande fête sélecte et de gala ; Plusieurs grands débuts et nouvelle pantomime inédite à grand spectacle.

CINEMATOGRAPHE FRANÇAIS. — Et. Thévenon, directeur, place des Halles, grandes séances avec orchestre. Les séances ont lieu tous les jours de 4 à 11 heures du soir. Une série de vues locales sera donnée chaque jour en supplément au programme.

— Grand établissement zoologique du dompteur C. Redenbach. — Tous les jours représentations à partir de 2 heures 1/2 et tous les soirs à 8 heures 1/2 (pour 9 heures). Prix des places : premières, 2 fr. ; secondes, 1 fr. ; troisièmes, 0 fr. 50. Abonnement 10 francs pour le séjour de la ménagerie.

Concerts & Spectacles

ROUBAIX

LA SOIREE RECREATIVE DU « CERCLE POLYGLOTTE ». — La salle des fêtes du café Pandore, était, lundi soir, bondée de spectateurs qui avaient répondu à la gracieuse invitation du « Cercle Polyglotte » qui y donnait une soirée récréative. Les assistants n'ont pas regretté l'empressement qu'ils avaient mis à se rendre à cette invitation ; ils ont passé une soirée des plus agréables. Aussi ont ils volontiers fait fête aux amateurs qui ont interprété le programme avec beaucoup de succès.

Les morceaux de piano ont été exécutés avec un véritable talent par MM. Marescaux, Schwartz et Dreyfus ; des chansonnettes, interprétées avec une verve communicative par MM. Desquiens et Vanneste ; et deux morceaux de violoncelle, rendus à la perfection par M. Genty.

Une comédie allemande, que les auditeurs ont pu suivre grâce à une notice explicative et aussi à la mimique des acteurs, les a vivement intéressés. Le mérite revient entièrement aux interprètes qui ont fait preuve de beaucoup d'entrain et de naturel. Une deuxième comédie « l'Anglais tel qu'on le parle », parfaitement rendue a provoqué une hilarité irresistible et incessante.

Enfin une série de vues dissolvantes et de tableaux mecanisés representés par M. J.-B. Glorieux, a terminé agréablement cette très intéressante soirée, au cours de laquelle M. G. Duhamel, le dévoué président du Cercle, a prononcé une allocution qui a été très applaudie, sur l'organisation de la société, le but qu'elle poursuit, les services qu'elle est appelée à rendre et l'intérêt qu'elle est en droit d'inspirer au public.

Pilules Suisses. Exiger le timbre de l'État
Méfiez-vous des contrefaçons. 1 fr. 50. 67795d

NORD

LA SITUATION AGRICOLE DANS LE NORD. — L'« Officiel » publie les renseignements suivants sur la situation agricole dans le Nord, à la date du 13 avril :

Les blés d'hiver auraient besoin de chaleur pour se développer ; les orges et seigles se présentent bien, mais sont peu avancés.

Les pluies du mois de mars ont retardé l'exécution des travaux agricoles, notamment les semailles d'avoine et de lin, et la préparation du sol en vue des ensemencements en betteraves. On a remplacé une partie du froment détruit par la gelée soit par du blé de printemps, soit par de l'avoine.

L'AFFAIRE DU TEMPLE PROTESTANT DE CAMBRAI. — La « Société chrétienne du Nord », œuvre internationale de propagande religieuse, ayant installé un de ses agents, M. Morel, dans le temple de la rue du Marché-aux-Poissons, à Cambrai, contre la volonté de l'autorité paroissiale protestante, cette dernière a protesté auprès des autorités officielles contre cette nomination illicite. Cette affaire dont la préfecture du Nord a été saisie, aura un grand retentissement, même en dehors du milieu où elle a pris naissance.

LES ELECTIONS MUNICIPALES DE DUNKERQUE. — Ainsi qu'on l'avait annoncé déjà, une liste de conciliation a été élaborée, à Dunkerque, pour les élections municipales ; elle comprend les noms de vingt et un conseillers sortants ayant à leur tête M. Alfred Dumont, Jules Deman, Georges Cavroi, René Delourme. A eux se sont joints, dans une pensée d'apaisement et de concorde, neuf candidats nouveaux.

BELGIQUE

SITUATION MINISTÉRIELLE ET PARLEMENTAIRE TENDUE

Bruit de prochaine crise

Notre correspondant de Bruxelles nous télégraphie :

« Il courait cet après-midi à la Chambre d'assez mauvais bruits sur la situation du cabinet. La gauche, on le sait, refuse de voter l'intégralité du projet sur les pensions et l'intégralité du budget extraordinaire, soutenant qu'il est anticonstitutionnel de vouloir enlever le vote de deux projets contenant des grosses solutions, au dernier moment d'une session, alors que la Chambre n'a plus que six jours à siéger.

» Du projet sur les pensions, elle n'entend voter que l'article qui accorde d'emblée une pension aux ouvriers de 65 ans. Le gouvernement s'y refuse, faisant observer que cet article n'est qu'accessoire. Sur ce point, il est d'accord avec la droite qui est résolue à voter une solution quel conque de la question des pensions avant de se représenter devant le corps électoral.

» Mais sur la question du budget extraordinaire, pas mal de membres de la droite sont d'accord avec la gauche pour trouver qu'il n'est pas possible de voter certains crédits qui entraînent la solution de questions très compliquées d'intérêt matériel. Ils voudraient, parmi les grands travaux pour lesquels des crédits sont demandés, faire un choix.

» Tout le monde semble d'accord pour voter les crédits relatifs à l'extension des installations maritimes d'Anvers. Mais, quand il s'agit des forts nécessaires, d'après le gouvernement, pour réparer la brèche à l'enceinte qui sera la conséquence de l'extension du port, tous les antimilitaristes de droite s'unissent à ceux de gauche pour demander l'ajournement à une autre session, en vue d'un examen approfondi.

» On demande aussi l'ajournement, pour les mêmes motifs, du projet de métropolitain bruxellois, du projet de ligne électrique Bruxelles-Anvers, etc.

» A gauche, certains prédisent déjà pour la semaine prochaine, une crise ministérielle, petite complication qu'ils ne verraient, naturellement, pas d'un mauvais œil à la veille des élections. Il est certain qu'ils sont enclins à prendre leurs désirs pour des réalités, mais tout de même, la situation est assez tendue. »

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS. — Séance du 30 avril. — M. Nyssens dépose le rapport de la section centrale qui a examiné le projet relatif aux pensions de vieillesse.

On revient ensuite à la discussion du budget des chemins de fer. Plusieurs députés signalent des améliorations à faire dans leur circonscription. Les premiers articles du budget sont adoptés.

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE EN SECTION CENTRALE. — La section centrale du budget extraordinaire a terminé aujourd'hui ses travaux, après avoir tenu deux séances, consacrées à la seule question de Bruxelles Anvers électrique : les crédits ont été repoussés par 4 voix contre 3 malgré les instances de M. Sinet de Naeyer.

M. Nerinex, rapporteur, a annoncé le dépôt de son rapport dans les vingt-quatre heures.

LES COMMUNICATIONS TÉLÉPHONIQUES ENTRE LA FRANCE ET LA BELGIQUE. — A partir d'aujourd'hui, les communications téléphoniques entre la Belgique et la France sont toutes invariablement fixées à trois minutes. Le prix n'a pas changé : on payait trois francs pour cinq minutes, on paiera maintenant trois francs pour trois minutes.

BRUXELLES

LA MANIFESTATION SOCIALISTE EN FAVEUR DES PENSIONS OUVRIERES a eu lieu hier. Depuis 9 heures, la police de Bruxelles et des faubourgs était consignée. Aux différentes gares, assez bien d'animation. Vers midi, le cortège s'est mis en marche, place de la Bourse ; le défilé a duré une heure et quart, mais il est à remarquer que les manifestants marchaient très lentement.

La manifestation a suivi son itinéraire sans incident. Beaucoup de manifestants se sont ensuite promenés par la ville en touristes.

ANVERS

ASSEMBLEE DE L'ASSOCIATION CONSERVATRICE. — Dans l'assemblée générale de l'Association conservatrice d'Anvers, à laquelle assistaient les représentants, M. le président, l'avocat Ryckmans a déclaré que l'Association laisse pleine liberté à ses mandataires mais qu'elle exige d'eux, avant leur désignation, des déclarations catégoriques sur l'antimilitarisme, sur le démantèlement de l'enceinte d'Anvers et sur le service obligatoire.

Les différents candidats ont ensuite fait leur profession ; tous ont été élus à l'unanimité. Voici les chiffres du poll :

Pour le Sénat : Effectifs, MM. Della Faille et Steenackers, 100 et 112 voix. M. le comte Della Faille obtiendra la première place, M. Steenackers la 3e, la seconde revenant à M. Le Clef, choisi par les ruraux. Par 115 voix, M. De Winter est proclamé second suppléant.

Pour la Chambre : Effectif : M. Segers, 104 voix ; M. l'avocat Segers viendra sixième sur la liste du meeting. Suppléant (première place) M. De Meester, 115 voix.

MENIN

UN INCENDIE. — Dans le cours de l'avant-dernière nuit, un incendie s'est déclaré dans une écurie appartenant à M. Théophile Soete, et située porte de Bruges. Un cheval, une chèvre et un mouton qui s'y trouvaient renfermés ont été brûlés. Les pertes s'élèvent à environ 1,000 francs ; il y a assurance.

UN AGENT DE POLICE ATTAQUE PAR UN RODEUR. — Dimanche soir, vers onze heures et demie, l'agent de police des Baraques, M. Lambert effectuait en compagnie d'un veilleur de nuit une ronde quand, arrivé au faubourg de Lille, un rôdeur venant en sens inverse, leur lança un lourd caillou qui, heureusement, n'atteignit personne et alla tomber dans la vitrine d'un magasin voisin. Le rôdeur, arrêté par les douaniers français, a donné le nom d'une personne qu'il a été impossible de trouver le lendemain.

TOURNAI

NOCES D'OR. — Un honnête couple d'ouvriers, les époux Victor Coinne Coppins, fêtera ses noces d'or le 3 juin prochain. Le mari, malgré ses 76 ans, est encore employé en qualité de commissionnaire à la fabrique de laines de M. Philippart. Mme Coinne est âgée de 78 ans.

LE MARCHE AUX FLEURS ouvert dimanche à la Halle aux draps, sous les auspices de la Société Royale d'horticulture, a présenté une grande animation. Toute la journée, surtout pendant le joli concert donné à midi par la musique du 1er régiment des chasseurs à cheval, sous la direction de M. Linette, ça été un va et vient continuel d'une foule élégante parmi cette exposition de fleurs aussi riche que variée. On a surtout admiré les envois de MM. Bernard, Degallaix, Delarue et Leuridan, horticulteurs à Tournai, auxquels le jury a décerné les premiers prix.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE TOURNAI. — Audience du 30 avril 1900. — Président : M. Nothomb. Le 15 décembre 1899, vers les sept heures du soir, une bande d'ouvriers qui revenaient d'une vente, pénétrèrent dans l'estaminet Damien Florent, à Ellezelles, où ils se mirent à discuter bruyamment. Craignant que cela ne tourne mal, le cabaretier les invita à sortir. Cela ne fit pas l'affaire de ces gens, qui se mirent aussitôt à le rouer de coups et à tout briser dans l'estaminet. Domitilde Vancrombrugge, femme Damien, Damien Felicien, Damien Achille, Damien Céline et Damien Elisa, leurs enfants veulent intervenir, on les frappe à tour de bras, assaillants se décident à quitter ce cabaret, mais avant de partir, ils démolissent les deux fenêtres et cassent plus de trente carreaux de vitre de la façade. Ces faits qui ont donné lieu à une longue instruction amènent sur les bancs 7 ouvriers d'Ellezelles, les sieurs Naclaez Gery, Galland Emmanuel, Marlière Alphonse, Cansière Leopold, Defosse Louis, Roos Albert et Gnerlus Valentin, et le tribunal, après délibération, condamne le 1er à 25 jours, le 2e à un mois et 50 francs d'amende, le 3e à 23 jours, le 4e à 1 mois, 8 jours et 50 francs d'amende, le 5e à 8 jours, le 6e à 1 mois, 8 jours et 50 francs d'amende, et le 7e à 8 jours. Tous les condamnés sauf Galland bénéficient de la loi Lejeune.

— Demarke Jules, journalier à Tournai, voulut, la nuit du 25 au 26 février 1900, vers il heure du matin, pénétrer dans le cabaret Vieux, rue Saint-Brice. Des consommateurs, entr'autres Hœlle Alfred et Jules Roty l'en empêchèrent. Il sauta sur eux et les gratifia de coups de poing. Le lendemain, dans le feu de l'ivresse, il outragea les agents de police Devoulet et Dubois et se rebella contre eux quand ils voulurent l'arrêter. Ces faits coûtent à l'ivrogne 18 jours et 41 francs d'amende.

WARCOING

UNE TENTATIVE DE VOL. — Des malfaiteurs ont tenté de s'introduire dans la maison de M. Messiaen, notaire à Warcoing, mais dérangés dans leur besogne, ils ont dû se retirer sans avoir rien dérobé.

On se souvient de la tentative commise il y a quelques jours contre le bureau de postes, ces deux méfaits sont attribués aux mêmes auteurs. La gendarmerie poursuit son enquête.

HERSEAUX

GRANDE FÊTE BOEROPHILE. — La commission organisatrice nous prie de rappeler que c'est dimanche prochain, 6 mai, qu'aura lieu le grand carrousel international au profit de l'ambulance belge du Transvaal. La fête sera annoncée par des salves d'artillerie. Cinq sociétés ont déjà promis leur bienveillant concours. Le soir un grand cortège parcourra les principales rues de la commune. Si le temps se met de la partie, on peut prévoir, à cette occasion, une affluence considérable à Herseaux.

DOTTIGNIES

UNE FILLETTE BLESSÉE. — Dimanche dans l'après-midi, M. Arthur Deklerque, négociant en bois et charbons, rue de la gare, était occupé à nettoyer sa bicyclette dans la cour de son établissement, quand arriva la petite fille d'un fermier voisin, Irma Blanckaert, âgée de 6 ans, qui commit l'imprudence de vouloir arrêter les roues de la machine. L'enfant eut deux doigts de la main droite, l'auriculaire et le majeur, assez grièvement blessés. Elle a reçu les soins de M. le docteur Vanneste.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE COURTRAI. — Audience du lundi 30 avril 1900. — Présidence de Dumortier, juge, faisant fonctions de Président. — Le 17 décembre dernier, vers 11 heures du soir, l'agent de police Dreesen Lambert, de service aux frontières à Menin, rencontra le nommé Vankeisbeulque Alphonse, âgé de 25 ans, tisserand, sans résidence fixe en Belgique, en état d'ivresse. L'ivrogne conduit par le policier en lieu sûr, se mit en cours de route à insulter et invectiver l'agent. Pour ces faits, appelé devant le Tribunal, il est condamné à 8 jours de prison et 25 francs d'amende ou 8 jours de prison pour outrage à la police et à 15 francs d'amende ou 3 jours de prison pour ivresse.

L'agent de police Compeers Arnold, de service au Mont-à-Leux à Mouscron, la nuit du 8 au 9 octobre dernier, entendit vers 1 heure du matin, deux individus chanter et crier : « Vive la sociale ». S'étant approché, il reconnut Naert Aimé, 21 ans, ouvrier de fabrique à Mouscron, Mont-à-Leux et Hovelsacque Omer, âgé de 21 ans, boulanger, demeurant au Tuquet, à Wattrelos, qui étaient tous deux en état d'ivresse. L'agent de police, les invitant à ne plus chanter et à rentrer chez eux, fut insulté par les pochards. Tous deux furent conduits à l'amigo où procès fut dressé pour outrage à la police, ivresse publique et tapage nocturne et à l'audience de ce jour ils sont condamnés à 25 francs d'amende ou huit jours de prison pour le premier fait, à 15 francs d'amende ou 3 jours de prison pour le second, et à 10 francs d'amende pour le troisième, ce, par défaut, et en outre solidairement aux frais du procès.

Vanparys Jules, 32 ans, cabaretier à Wattrelos, hameau du Tuquet, est condamné à 15 jours de prison pour avoir à Herseaux, le 15 août dernier, jour des courses de Wattrelos, terrasse et frappé le garde-champêtre Vereecke Ange, de service au hameau « la Broche de fer », qui l'avait pris en contravention pour avoir tenu un jeu de hasard sur la voie publique.

Le 31 juillet dernier, vers midi et demi, en revenant de son travail, Ferret Gustave, manœuvre de maçon, demeurant au Bois-de-Chênes à Mouscron, fut assailli, terrassé et roué de coups par Dhalluin Henri, 25 ans, ourdisseur à Mouscron, Blanc Pignon, et Lietanie Julien, 24 ans, ouvrier de fabrique à Mouscron, rue de l'Hospice. Ferret porta plainte à la police et ses agresseurs, traduits devant le Tribunal, sont condamnés, le premier à 30 fr. d'amende ou 10 jours de prison ; le second conditionnellement avec un sursis de 5 ans, à 25 francs d'amende ou 8 jours de prison et aux frais du procès, chacun pour une moitié.

De Berdt Anatole, 38 ans, négociant et cabaretier, demeurant rue de la Station à Mouscron, qui était cité devant le Tribunal sous l'inculpation d'avoir à [illegible] le 1er août 1899, volontairement porté des coups et fait des blessures à Forestier Jean, demeurant à Mouscron, au Dragon, a été acquitté et renvoyé des fins de la poursuite sans frais, les faits n'étant pas établis.

Le 8 août dernier, vers 3 h. très du soir, Hocepied Marie, demeurant à Mouscron, rue de Tournai, en traversant la rue pour rentrer chez elle, fut renversée par un cycliste, Delnatte Léon, 18 ans, employé de commerce, demeurant rue de la Station à Mouscron, qui descendait ladite rue en grande vitesse et sans lumière. La police, ayant appris l'accident, ouvrit une enquête et l'affaire fut renvoyée devant le Tribunal qui condamne Delnatte à l'audience de ce jour à 26 francs d'amende ou 8 jours de prison avec un sursis de 5 ans, pour coups et blessures par défaut de prévoyance ou de précaution.

Le 3 juillet dernier, vers 0 heures du soir, les gendarmes de service à la place de la gare, à Mouscron, pour le maintien de l'ordre, au sujet d'une manifestation à propos de la nouvelle loi électorale, remarquaient, parmi les manifestants, un individu qui criait à toute voix : « A bas les gendarmes ». Appréhendé au collet et conduit au poste, il déclara se nommer Depoortere Emile, âgé de 20 ans, ouvrier de fabrique, demeurant à Tourcoing, rue de la Frontière. C'est ce qui a motivé à l'audience de ce jour, sa condamnation à 25 francs d'amende ou 8 jours de prison.

Marché de Courtrai du lundi 30 avril 1900 :

Grains. — *Froment blanc, de 17,00 à 00,00 les 100 kilogs* : froment roux, 16,50 à 00,00 ; seigle, 12,00 à 00,00 ; avoine, 16,50 à 17,00 ; féveroles, 18,00 à 00,00.

Denrées alimentaires. — Pommes de terre jaunes, de 6,00 à 0,00 les 100 kilogs : pommes de terre rouges, 5,50 à 0,00; beurre, de 1,18 à 1,22 le 1/2 kilog ; œufs, de 1,65 à 1,70 les 25.

Bétail. — Nombre de bêtes exposées en vente : Vaches 206, génisses 167, taureaux 68, bœufs 24, porcs 19. — Bêtes vendues : Vaches 000, génisses 000, taureaux 000, bœufs 000, porcs 14.

La viande de bœuf se vend de 0,00 à 0,00 le kilo.

Huiles, graines et tourteaux. — Huile de colza, 65,00 à 00,00 les 100 kilogs ; huile de lin, de 66,00 à 00,00 ; graine de colza indigène et étrangère, de 27,00 à 31,00 ; graine de lin, de 33,00 à 35,00 ; tourteaux de colza, de 10,50 à 00,00 ; tourteaux de lin, de 17,00 à 20,00 ; tourteaux de chanvre, de 00,00 à 00,00 ; nitrate de soude, 20,20 à 00,00 ; sulfate d'ammoniaque, 29,75 à 00,00 ; chicorées, 15,50 à 16,00 ; cosettes, 16,50 à 00,00.

CRÉDIT DU NORD

L'assemblée générale annuelle des Actionnaires a eu lieu le 19 avril. D'après le rapport du Conseil d'administration, les opérations de l'exercice sont en progression très sensible sur celles de l'année précédente. Les principales augmentations portent sur l'entrée de portefeuille qui s'élève à 578 millions, le mouvement général des comptes qui atteint un milliard 573 millions. Les comptes créditeurs ont passé de 41 à 58 millions, les débiteurs de 31 à 40 millions. Les titres en dépot, au nombre de 120.617, représentent une valeur de 73 millions. Les bénéfices de l'exercice, déduction faite d'une somme de 34.256 fr. 78, intérêts bonifiés sur versements anticipés sur les actions nouvelles, ressortent à 558.604 fr. 60, soit 11 fr. 17 0/0 du capital versé. En y ajoutant 10.248 fr. 55, report de l'exercice précédent, le bénéfice à répartir s'est élevé à 568.853 fr. 15.

Le Conseil a fait part du prochain agrandissement des bureaux par l'occupation de l'immeuble voisin dont la Société est propriétaire et qu'occupe actuellement le Théâtre des Variétés. Cet agrandissement s'imposait par le développement constant de tous les services.

L'Assemblée générale a approuvé les propositions de répartition se traduisant par un dividende de 7 0/0 net d'impôts, une affectation de 133.201 fr. 93 à la réserve, dont le montant s'élèvera à 1.033.201 fr. 93. Le surplus est consacré à l'amortissement immédiat des frais occasionnés par l'augmentation du capital.

Elle a réélu MM. Alfred Thiriez et Auguste Lemay, Administrateurs pour 6 ans, et MM. Bernhard et Scheibt, Commissaires pour l'exercice 1900.

Bilan au 31 Mars 1900

Comprenant la répartition des bénéfices de l'exercice 1899, suivant décision de l'Assemblée Générale

ACTIF

Actionnaires (*Cap. non versé*)	22.500.000		
Versement de 75 fr. au 30 juin par anticipation	4.276.425	21.223.575	»
Portefeuille		26.462.778	04
Caisse et Banque de France		3.454.768	23
Effets en recette		302.890	97
Fonds publics et participations		4.598.543	30
Comptes courants	39.962.424 33	45.254.407	43
Banquiers et correspondants	5.294.982 84		
Divers et valeurs en recouvrement		500.459	83
Frais généraux		437.367	96
Installations et mobilier		490.033	04
Immeuble social		799.398	48
Total de l'Actif		99.620.644	68

PASSIF

Capital		30.000.000	»
Réserve statutaire		1.035.201	93
Intérêts et dividendes		250.424	35
Comptes d'espèces	Fr. 20.837.888 05	56.587.525	43
Comptes courants	35.265.245 77		
Banquiers et correspondants	1.484.424 34		
Billets au porteur		4.755	»
Recouvrements et coupons		868.025	93
Acceptations à payer		10.271.362	02
Rescompte du Portefeuille au 31 décembre 1899		438.239	70
Profits et Pertes		467.088	62
Total du Passif		99.620.644	68

Effets en circulation avec l'endos de la Société . . . . . Fr. 30.349.391 03

Certifié conforme aux écritures :
Le Directeur,
A. GENOUX-ROUX.

677774

COMPAGNIE FINANCIERE
Belge-Française
(BELGIQUE)
Société anonyme au capital de 5 millions de francs
BUREAUX ET AGENCES :

BRUXELLES	JEUMONT	ARRAS
PARIS	DENAIN	BOULOGNE
ROUBAIX	BÉTHUNE	ARMENTIÈRES
TOURCOING	CREIL	CAMBRAI
HAUMONT	ORCHIES	BÉNIN LIÉTARD
VALENCIENNES	CALAIS	ABBEVILLE
LENS	AVESNES	DOUAI
COMPIÈGNE	ANZIN	SAINT-OMER
SAINT AMAND	BRUAY	HAZEBROUCK
HALLUIN	AMIENS	WORMHOUDT
MONTDIDIER	SAINT POL	DUNKERQUE
DOUAINS	SOMAIN	LA BASSÉE

La **Compagnie Financière Belge-Française** (BELFRANCE), fondée par un groupe franco-belge, traite les opérations suivantes aux conditions les plus réduites.

ORDRES DE BOURSE

Paris, Lille, Bruxelles, Amsterdam, Londres, Berlin, Lyon, etc.

OPÉRATIONS A FORFAIT

Titres contre espèces sur toutes les valeurs cotées

Opérations de banque, d'escompte, dépôts à vue et à terme, comptes de chèques, avances sur titres, versements et échanges, émissions, vérification de tirages.

Constitutions de Sociétés Industrielles et Commerciales

BULLETINS FINANCIERS
du lundi 30 avril 1900

PARIS, 30 avril.

La faiblesse a prédominé à l'ouverture, par suite de la crainte de la cherté de l'argent pour les reports. Les premières opérations de prorogation se sont traitées en effet à des taux un peu onéreux, mais, dans le cours de la séance, l'argent se montrant abondant, les taux se sont sensiblement atténués. La réaction n'a donc pas eu de suite, et même un assez vif relèvement s'est produit après la fixation des cours de compensation.

BRUXELLES, 30 avril.

Ferme. — Marché lourd, maussade. On attend la liquidation de fin de mois à Paris. Extérieur 71 5/8, Saragosse 321, Nord d'Espagne 227, Rio-Tinto 1467.

Comptant. Il y a des vendeurs en titres congolais ; on est faible en ordinaire. Chemin de fer du Congo à 2772.50 et en fondateur à 43400. Cie du Congo 3800. Ordinaire Haut Congo 4050 à 4045 ; ordinaire Katanga 1615 ; ordinaire Lomami 2040 à 2075. Dividende Cibi 725. Les charbonnages, titres sidérurgiques sont bien tenus. Hausse des cap. Aciéries Anvers à 163.25. Les cap. Electricité d'Anvers à 132 et les ordinaires à 78.50.

Voici ce qu'écrit le *Moniteur des Intérêts matériels* :

On nous communique quelques détails sur les installations de la Cie Industrielle d'électricité d'Anvers, qui vient d'acquérir des terrains adjacents à ceux que possèdent à Koboken la Société anonyme des aciéries et des toleries d'Anvers. Ces terrains d'une superficie de plus de quatre hectares, sont voisins de ceux qui ont été achetés par la ville d'Anvers pour l'installation des tanks à pétrole, à l'extrémité des deux mille mètres de quais en construction le long de l'Escaut.

La Compagnie Industrielle d'électricité d'Anvers a fait l'acquisition de deux machines à vapeur à triple expansion, pouvant développer chacune 1200 chevaux, destinées à alimenter deux génératrices d'une force correspondante. Les neuf chaudières nécessaires à l'al